

**Groupe de Travail sur la discrimination à l’égard des femmes et des filles**

**Questionnaire sur l’activisme des filles et des jeunes femmes**

**Introduction**

Dans le cadre de la préparation de son rapport thématique qui sera présenté à la 50ème session du Conseil des Droits de l’Homme en Juin 2022, le Groupe de Travail sur la discrimination à l’égard des femmes et des filles examine actuellement la thématique de l’activisme des filles et des jeunes femmes en se focalisant sur les accomplissements, les défis ainsi que les possibilités d’amélioration et de changements. Ce questionnaire couvrira les différents aspects de leur participation et de leur activisme dans la vie politique et publique à différents niveaux.

A cet égard, le Groupe de Travail sollicite les apports des États membres ainsi que d’autres acteurs concernés afin de contribuer à la préparation du rapport, conformément à son mandat consistant à maintenir une approche et un dialogue constructifs avec les États et les autres parties prenantes.

1. **Nature, modalités et tendances de l’activisme des filles et des jeunes femmes**
2. Quel est le cadre normatif relatif à la participation dans l’espace civique et l’activisme des filles et des jeunes femmes ?
3. Quelles sont les principales caractéristiques de l’activisme/ de la participation des filles et des jeunes femmes à la vie politique et publique dans votre contexte national ? Veuillez décrire, en particulier:
   1. Les questions spécifiques (thématiques) dans lesquelles les filles et les jeunes femmes sont principalement engagées ;
   2. Les acteurs politiques et autorités avec lesquels elles s’engagent le plus ;
   3. Les niveaux d’engagement (au niveau des communautés de base, au niveau local, national, ou international) ;
   4. Les principaux espaces d’engagement (par exemple, les écoles, les communautés, les médias, les plateformes en ligne, etc.) ;
   5. Les coopérations et solidarités inter-mouvements.
4. Quelles sont les formes et les modalités de l’activisme/participation des filles et des jeunes femmes dans votre contexte national ? Veuillez fournir des informations sur les structures en place (formelles et informelles) et leur mode de fonctionnement.
5. Quelles sont les principales tendances et les principaux moteurs qui influencent leur activisme/participation dans votre pays ou votre région ?
6. Quels sont les exemples positifs et inspirants de l’activisme des filles en matière de :
   1. Mobilisation et changement social ;
   2. Influence sur les politiques et la législation ;
   3. Développement personnel et autonomisation (des filles et des jeunes femmes).
7. **Facteurs favorisant l’activisme et bonnes pratiques**
8. Quels sont les réseaux de solidarité et de soutien existants dans votre contexte national pour renforcer l’activisme des filles et des jeunes femmes ? Veuillez fournir des exemples concrets sur l’impact positif:
   1. Du cadre juridique/ politique et institutionnel ;
   2. Des institutions sociales, culturelles, religieuses ;
   3. Des initiatives de collaboration, des droits de l’homme et/ou des mouvements de femmes ;
   4. Des infrastructures/moyens technologiques ;
   5. Des autres réseaux de soutien disponibles.
9. De quelle manière l’État encourage-t-il et soutient-il la participation/l’activisme des filles ? Veuillez fournir des exemples concrets et des illustrations de bonnes pratiques concernant les mesures prises par l’État, en particulier :
   1. Pour remédier aux normes sociales discriminatoires, aux stéréotypes sexistes et à la stigmatisation de la participation publique et des rôles d’activistes des filles ;
   2. Pour assurer une protection adaptée au genre et à l’âge contre les attaques à l’encontre des filles activistes ;
   3. Pour évaluer et soutenir l’évolution des capacités des filles à participer pleinement et librement à toutes les sphères de la prise de décision publique.
10. Existe-t-il des questions et des plateformes particulières pour lesquelles l’État encourage l’engagement des filles et des jeunes femmes ? Comment la diversité de l’activisme des filles et leur inclusion dans toutes les initiatives d’activisme en faveur des droits humains sont-elles assurées (par exemple sur l’égalité des sexes, le handicap, l’environnement, les questions LGBTI, etc.). Veuillez partager des bonnes pratiques spécifiques.
11. Comment tous les acteurs concernés promeuvent-ils l’engagement et l’activisme des filles et des jeunes femmes dans votre contexte national ? Veuillez décrire quels acteurs sont actifs dans ce domaine et quel rôle jouent-ils.
12. Quels résultats ont été obtenus au niveau national dans la mise en œuvre des lois, des politiques, des plans et/ou programmes relatifs à la promotion de l’engagement/l’activisme des filles et des jeunes femmes ? Veuillez fournir des exemples de bonnes pratiques de toute initiative innovante prise, ainsi que des leçons acquises de ces pratiques.
13. **Défis et obstacles structurels**
14. Quelles sortes d’obstacles spécifiques liés au genre et à l’âge affectent la participation/l’activisme des filles et des jeunes femmes dans votre contexte national ? Veuillez indiquer des exemples concrets de facteurs directs et indirects ainsi que les facteurs formels et informels qui constitueraient des menaces et des risques pour les filles et les jeunes femmes qui s’engagent dans l’espace public (il peut s’agir, à titre d’exemple, de stéréotypes fondés sur le genre et l’âge, de restrictions à la liberté d’expression et de réunion, de restrictions légales à la capacité de fournir un consentement légal, de l’âge légal matrimonial, etc.)
15. Existe-t-il des groupes particuliers de filles et de jeunes femmes qui sont les plus touchés par ces obstacles, et pour quelle raison ?
16. Existe-t-il des lois, des politiques et des pratiques spécifiques qui font obstacles à la participation, à l’activisme ou à l’action collective des filles et des jeunes femmes ?
17. Les filles et les jeunes femmes activistes de votre pays ou région subissent-elles des menaces particulières dans le cadre de leur travail ? Notamment sur le fait:
    1. D’être poursuivies et punies pour leur activisme ;
    2. D’être confrontées à des intimidations, de harcèlements et d’attaques (directes ou indirectes, en ligne ou hors ligne, sexuelles ou physiques) ;
    3. Sur le manque d’accès à la justice et aux réparations pour les violations de leurs droits.
18. Quelles sont les préoccupations particulières qui peuvent se poser en ce qui concerne l’accès des filles et des jeunes femmes à la technologie et aux autres infrastructures existantes ? Quelle impact la fracture numérique a-t-elle sur l’activisme des filles ?
19. Quels sont les défis, dans votre contexte national, en matière de reconnaissance et protection des filles en tant que défenseuses des droits humains ? Quelles sont les tendances négatives qui entravent l’évolution de leurs capacités et de leurs intérêts au niveau de la famille, de la communauté et de l’État ?
20. Quels sont les principaux défis à relever pour garantir :
    1. Un espace sûr pour l’engagement ;
    2. L’inclusion de divers groupes de filles et de jeunes femmes et de celles issues de communautés marginalisées ;
    3. L’accès aux ressources, infrastructures, réseaux et plateformes ;
    4. Les programmes de collaboration avec différentes parties prenantes.
21. **Questions émergentes**
22. Existe-t-il de nouvelles questions émergentes liées à l’engagement des filles et des jeunes femmes aux niveaux communautaire, national et international ? Le cas échéant, précisez s’il vous plaît.
23. Quels sont les impacts des avancées numériques et des changements majeurs dans l’activisme dans la sphère technologique et numérique sur l’engagement/ la participation des filles et des jeunes femmes ?
24. Quels sont les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur l’activisme /la participation des filles et des jeunes femmes ?
25. Veuillez fournir des informations sur d’autres développements et préoccupations récents concernant les mouvements d’activisme des filles et des jeunes femmes.
26. **Recommandations/marche à suivre**
27. Quelles mesures concrètes que les États devraient-ils adopter et mettre en œuvre pour garantir la participation significative, l’activisme et l’action collective des filles et des jeunes femmes à tous les niveaux ?
28. Quelles mesures concrètes que les États devraient-il adopter pour lutter contre les discriminations systémiques fondées sur le genre ou l’âge et contre les obstacles à l’engagement des filles et des jeunes femmes dans la vie politique et publique ?
29. Quelles mesures concrètes que les États devraient-il introduire pour renforcer la solidarité, le soutien, les collaborations en vue de créer un environnement sûr et favorable à la participation/activisme des filles et des jeunes femmes ?